

PPRT FOS-EST – Fos-sur-Mer
Réunion technique du 14 février 2013
Zone du Guignonnet et Plaine Ronde

Office de Tourisme

Relevé des échanges

Le 14 février 2013 s'est tenue une réunion en présence de :

<u>DDTM 13 :</u>	<u>DREAL PACA :</u>	<u>BE APSYS :</u>	<u>Mairie de Fos-sur-Mer:</u>	<u>Ouest Provence :</u>
K.BOURICHE V.THESEE-FUSCIEN F.ZOULALIAN	C.CACAN G.FRANCOIS T.GONZALEZ	G.DOLLE	René RAIMONDI Jean-Baptiste BOUZID Paul STACHO Gwenaëlle THEBAULT	Louis MICHEL Fabrice AVIT Fabienne LESPINASSE

Ainsi que de toutes les personnes, résidant ou exerçant une activité, listées en PJ.

OBJECTIF DE LA REUNION :

- **Présenter le prestataire APSYS**, en charge de l'étude de vulnérabilité du plan de prévention du risque technologique (PPRT) de FOS-EST, ainsi que les **3 représentants des zones du Guignonnet et de Plaine Ronde**,
- **Exposer la méthodologie** de l'étude de vulnérabilité sur la zone du Guignonnet et de Plaine Ronde, exposées à des effets (thermique, surpression, toxique), pouvant éventuellement conduire à des mesures foncières,
- **Etablir le contact** et recueillir les coordonnées des personnes concernées par l'étude.

Les invitations à la réunion ont été réalisées par courrier, et assurées par le service communication de la commune de Fos-sur-Mer.

Une distribution a été faite, en date du samedi 09 février 2013, appuyée par une information ponctuelle par la DDTM13 (auprès d'une dizaine d'activités), le 12 février 2013.

RELEVÉ DES ÉCHANGES

En premier lieu et pour rappel de la problématique PPRT, le film d'information sur les PPRT a été diffusé. Il s'en est suivi une présentation de la DREAL PACA rappelant l'état d'avancement du PPRT à travers la démarche et la procédure d'élaboration, une synthèse des résultats déjà obtenus à travers les différentes démarches (Mesures de Maîtrise des Risques, Aléa...) et un rappel des zones à enjeux permanent.

NB : La présentation est disponible sur le site Internet de la DREAL PACA, à la page du PPRT de FOS EST. Seuls les sites de GIE Crau, SPSE, ESSO et DPF sont désormais concernés par le PPRT FOS-EST. Le site de COGEX, n'exploitant pas ses autorisations ICPE au maximum de leurs seuils, a fait l'objet d'une instruction de déclassement SEVESO seuil haut et de réduction de ces seuils. Les dangers présentés par le site sont donc moins importants et ne font plus l'objet d'une instruction PPRT. La demande de déclassement est actuellement en cours de signature à la préfecture.

Parmi les zones où se concentrent des enjeux humains, les secteurs du Guignonnet et de Plaine Ronde sont les plus problématiques au regard des intensités des phénomènes dangereux.

M. le Maire de Fos-sur-Mer a rappelé son souhait de discuter sur les incidences du PPRT dont il considère que ses administrés sont victimes (notamment sujet du financement).

Le souhait d'informer le plus grand nombre a été énoncé et relayé par les services instructeurs du PPRT.

Présentation d'APSYS

Dans le cadre de la mission qui lui est confiée sur l'étude de vulnérabilité du PPRT de FOS EST, l'entreprise APSYS œuvre pour le compte des services instructeurs de l'Etat.

Cette filiale d'EADS dispose d'un service d'expertise pour ce qui concerne les risques industriels. Intervenant dans le cadre d'études de dangers pour le compte d'exploitants ainsi que dans le cadre d'études spécifiques relatives aux PPRT, l'entreprise peut faire valoir son retour d'expérience pour analyser les enjeux recensés sur le secteur d'étude du GUIGNONNET et de Plaine Ronde.

Il est rappelé que la mission porte sur les secteurs les plus exposés (aléas Très Fort + à Fort, zones apparaissant en rouge et jaune sur la carte ci-jointe).

L'analyse des caractéristiques des bâtiments, au regard des intensités des phénomènes dangereux auxquels ils sont susceptibles d'être exposés, et de leurs différents niveaux de protection actuels, doit permettre de réaliser une estimation des travaux à réaliser, pour adapter si besoin le bâti.

Le prestataire souhaite organiser un planning de visite des entreprises et des bâtiments des particuliers.

A cette fin, une fiche de renseignement est remise à chacun des participants pour établir un fichier de contacts (ce fichier est strictement confidentiel et ne suppose d'autre utilisation que celle de l'étude en question).

NB :

La présentation du bureau d'étude APSYS est disponible sur le site Internet de la DREAL PACA, à la page du PPRT de FOS EST.

Le calendrier présenté en séance est le suivant :

- Mars 2013 : visite des bâtiments,
- Juin 2013 : finalisation de l'étude.
-

Les résultats de l'étude seront présentés lors des prochaines réunions techniques Guignonnet et Plaine Ronde ainsi que lors d'une réunion publique relative au PPRT de FOS EST.

Niveau de représentation des secteurs concernés par le PPRT FOS-EST :

Les services instructeurs du PPRT et la commune de Fos-sur-Mer ont fait un appel à candidature (cf. compte-rendu de la réunion du 19/10/2012) pour une représentation des secteurs concernés par le Périmètre d'exposition aux Risques.

Les trois personnes suivantes ont accepté de représenter les différents enjeux (habitat/activités) concernés par les aléas du PPRT Fos-Est :

- M. GRATTAROLA Patrick (Société SAVIM / 04.42.05.08.78)
- M. MAZAN Eric (Concession Citroën / 04.42.05.36.10)
- M. VERCELLI Jean-Claude (SCI Tour du Monde / 04.42.05.04.76)

Par leur intermédiaire, il est possible de solliciter les services instructeurs pour toute question relative au PPRT Fos-Est.

Questionnements/ Echanges avec l'assemblée:

1/ Les données de l'étude seront-elles publiques ?

Oui.

Cette étude de vulnérabilité sera à disposition du public en respectant les règles de confidentialité relatives aux propriétés individuelles.

2/ Cette étude est-elle obligatoire et que se passe-t'il en cas de refus ?

Non.

Il n'y a aucun caractère obligatoire à réaliser cette étude.

Néanmoins, dans le cadre de la procédure d'élaboration des PPRT, le résultat des études de vulnérabilité permet de déterminer si :

- des mesures techniques peuvent être mises en œuvre pour renforcer le bâti et réduire l'exposition des personnes concernées,
- le montant des travaux à réaliser se situe en deçà des 10% de la valeur vénale du bien estimée,
- les secteurs les plus exposés doivent faire l'objet de mesures foncières (expropriation, droit de délaissement).

Dès lors, si le refus de participer à l'étude est établi, seuls les bâtiments visités feront l'objet d'une estimation des travaux.

Les critères de comparaison aux mesures foncières seront établis sur un échantillon qui se veut être représentatif.

En cas de non participation à l'étude, les propriétaires des biens concernés ne bénéficieront pas de l'analyse de vulnérabilité qui est offerte via cette démarche.

3/ Le diagnostic est-il définitif, péremptoire ?

L'étude est réalisée par des « experts » et leurs conclusions engagent leur responsabilité.

L'étude fournira les données adéquates afin d'aider à la décision dans l'optique de trouver la ou les solutions les plus censées qui seront adoptées via le règlement du PPRT.

Dans le cas de travaux proposés, c'est le règlement du PPRT qui en définitive, définira les objectifs de performance à atteindre et de fait les types de renforcement à prévoir au regard des risques technologiques retenus.

4/ Pourquoi l'étude n'est-elle pas étendue aux secteurs situés en aléas moyen et faible ?

Ce sont les potentiels secteurs de mesures foncières qui priment pour éviter au maximum la mise en place de procédures de type expropriation.

De plus, sur les secteurs en zone d'aléas moyen et faible, le retour d'expérience au niveau national permet d'avoir des références fournies sur les différentes typologies de bâtis (plus de 10 000 cas répertoriés).

Dès lors, la démarche de diagnostic des bâtiments soumis aux aléas générant des prescriptions constructives ne nécessite pas d'analyse approfondie par des experts.

Des données plus précises concernant ces zones (M à Fai, zones apparaissant en bleu et vert sur la carte ci-jointe) seront développées dans les prochaines réunions à venir.

5/ Quelle est la pertinence des aléas ?

Dans le cas du PPRT de Fos-Est, plus de 1000 phénomènes dangereux ont été identifiés avec des effets domino.

La représentation cartographique est établie sur la base de chaque source de danger, autour de laquelle est calculée une zone circulaire des risques.

L'assemblage des différents cercles forme les limites de chaque enveloppe d'aléa.

Les données sont issues des études de dangers élaborées par l'exploitant, validées par la DREAL PACA qui assure le contrôle de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'étude de dangers sert à établir la démarche de mesure de maîtrise des risques ayant pour objectif de diminuer l'exposition des personnes tiers aux risques industriels et de calculer l'aléa technologique.

Intervention de l'association DPLGF :

Le représentant de l'association DPLGF est intervenu en séance pour exprimer son point de vue sur le PPRT de Fos-Est et celui du collectif PPRT13 au niveau national.

Il a demandé que lui soient communiqués des cartographies mises à jour.

Les services instructeurs, en attente de la modification des aléas relatifs à l'exploitant DPF et au déclassement de l'établissement COGEX (de seuil haut à seuil bas) fourniront très prochainement une nouvelle carte d'aléas et des enjeux à disposition du public, via le site internet de la DREAL : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/13-pprt-de-fos-est-a3472.html>

CONCLUSION

Cette réunion a permis de présenter le prestataire en charge de l'étude de vulnérabilité.

Il est important que l'information relative à cette étude soit relayée auprès des principaux intéressés, c'est-à-dire les propriétaires et locataires de bâtiments exposés en zone d'aléas Très Fort+ à Fort.

Il est important également de signaler que cette étude consiste en une expertise technique au regard des risques technologiques.

Elle prévaudra pour l'analyse stratégique des orientations du règlement du PPRT.

NB : Toutes questions, commentaires ou remarques éventuels peuvent être remontés aux services instructeurs directement ou via l'intermédiaire de la commune de Fos-sur-Mer et des représentants de la zone du Guignonnet et Plaine Ronde.